

**COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE
Commission Technique Régionale**

DEMANDE D'EQUIVALENCE ANTEOR

V.10/2016

 NOM⁽¹⁾ : _____ Prénom⁽¹⁾ : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

 Téléphone⁽¹⁾ : _____ Email⁽¹⁾ : _____

CLUB D'APPARTENANCE :

NOM : _____

 N° Licence⁽¹⁾ : _____

Besoin d'un reçu ?
 Oui

 Non

CONSTITUTION DU DOSSIER D'EQUIVALENCE, SUIVANT VOS COMPETENCES :

VOUS ETES :			
E1 ou E2 ou E3 ou E4	Médecin	Infirmier-anesthésiste	Les moniteurs nationaux de premiers secours
<input type="checkbox"/> Cette demande correctement complétée <input type="checkbox"/> Copie de la licence en cours de validité			
<input type="checkbox"/> Copie du brevet d'encadrant ; <input type="checkbox"/> Copie du PSE 1 ⁽²⁾ ;	<input type="checkbox"/> Copie du diplôme de médecin ;	<input type="checkbox"/> Copie du diplôme d'infirmier-anesthésiste ;	<input type="checkbox"/> Copie du diplôme de moniteurs de premiers secours ⁽³⁾ ; <input type="checkbox"/> Copie du diplôme PSE 1 ⁽²⁾ ;

Un chèque de 15 € à l'ordre de « Com. Rég. IdF FFESSM – Rub CTR » pour l'obtention de la carte

 Le dossier **complet** sera transmis à l'adresse suivante :

FFESSM / CTR IdF
 Monsieur Fabien TRAMOY
 60 rue de Romainville - 75019 Paris

Tout dossier INCOMPLET et sans possibilité de vous joindre afin de le compléter ne sera PAS TRAITÉ.
L'acquisition de la compétence ANTEOR par équivalence est GRATUITE mais afin d'obtenir LA CARTE, il vous faut joindre UN CHEQUE de 15 € à votre demande.
(1) Renseignements obligatoires ;
(2) Ou diplômes antérieurs : AFCPSAM, CFAPSE, mention réanimation ;
(3) Moniteur de premiers secours ou maintenant formateur PSC ou PS (ou formateur de formateur).